



SCP Gilles Gondard et Marion Malavialle-Duquoc

Successeurs de M^e Jean Gondard

NOTAIRES ASSOCIES

Z.A.E. de Saint Julien
8, rue Pierre et Marie Curie
34370 Cazouls-lès-Béziers

Téléphone 04 67 93 60 75
Télécopie 04 67 93 68 92
Courriel : gondard.malavialle@notaires.fr

ATTESTATION

Maître Marion MALAVIALLE-DUQUOC, notaire associée de la Société Civile Professionnelle 'Gilles GONDARD et Marion MALAVIALLE-DUQUOC, notaires membres d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à la résidence de Cazouls-lès-Béziers (Hérault),

ATTESTE

Qu'aux termes d'un acte reçu par lui le SEIZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS :

La Société dénommée SAS HECTARE, Société par Actions Simplifiée au capital de 35.100.000,00 € ayant son siège social à CLAPIERS (Hérault) Clos des Chanterelles - Rue du Romarin - BP 18 identifiée sous le numéro SIREN 351338660 RCS MONTPELLIER.

A VENDU A

Madame Martine Monique Solange FOUCARD, retraitée, demeurant à OLIVET (Loiret) 29 allée de l'Arly, divorcée, non remariée, de Monsieur Philippe Pierre Lucien AIGRET suivant jugement du Tribunal judiciaire (anciennement TGI) de ORLEANS (Loiret) en date du 10 septembre 2003.

Née à ORLEANS (Loiret) le 02 mars 1961.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

Mademoiselle Mathilde Martine AIGRET, mandataire immobilier, demeurant à BEZIERS (Hérault) 11 rue du Maréchal Thomas Bugeaud, célibataire.

Née à ORLEANS (Loiret) le 1er juin 1990.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

L'IMMEUBLE CI-APRÈS DÉSIGNÉ :

L'immeuble non bâti situé à VENDRES (Hérault) rue Georges Sand.
Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
AN	774	rue Georges Sand			03	77

Formant le lot numéro UN (1) du lotissement dénommé « LES ROSELIÈRES »

Prix

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix, taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse, de CENT TRENTE SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (137.900,00 €).

Cette somme comprend notamment :



- Le prix hors taxe

Soit : . CENT DIX NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE EUROS (119.304,00 €) - Et la taxe sur la valeur ajoutée, au taux de : 20,00%, sur la marge d'un montant de QUATRE VINGT DOUZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGTS EUROS (92.980,00 €),

Soit :. DIX HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS (18.596,00 €)

Lequel prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Propriété

Transfert de propriété de l'immeuble à compter du jour de l'acte.

Date d'entrée en jouissance

Jouissance immédiate par la prise de possession réelle.

EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en mon Etude,
Le 16 novembre 2023



Maître MALAVIALLE DUQUOC Marion
Le 16/11/2023 à 16:58:24